

COMMUNE DE GESVES

CONVOCAATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 24 mai 2023 à 19h30
en la salle « Colonne »
(rue de la Pichelotte, 9 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

INTERCOMMUNALES

1. AIEG - Assemblée générale ordinaire - 7 juin 2023
2. Terrienne du Crédit Social - Assemblée générale ordinaire - 9 juin 2023
3. IMAJE - Assemblée générale ordinaire - 12 juin 2023
4. Trans&Wall - Assemblée générale ordinaire - 13 juin 2023
5. ORES Assets - Assemblée générale - 15 juin 2023
6. BEP Crématorium - Assemblée générale ordinaire - 20 juin 2023
7. BEP Environnement - Assemblée générale ordinaire - 20 juin 2023
8. BEP Expansion Economique - Assemblée générale ordinaire - 20 juin 2023
9. BEP - Assemblée générale ordinaire - 20 juin 2023
10. INASEP - Assemblée générale ordinaire - 21 juin 2023
11. IDEFIN - Assemblée générale ordinaire - 22 juin 2023

MARCHES PUBLICS

12. Marché public relatif à la rénovation et la mise aux normes énergétiques du hall omnisports de Gesves - Approbation des conditions et du mode de passation - PST 2.3.1.3. et 2.4.4.5
13. Marché public relatif aux travaux d'entretien des voiries 2023 - Approbation des conditions et du mode de passation
14. Plan d'investissement 2022-2024 - Phase I - Fiche relative à la réfection de la rue de Strud - Approbation des conditions et du mode de passation – PST 2.2.9.1

PATRIMOINE

15. Convention d'occupation à titre gratuit de l'ancienne cuisine de l'École de l'Envol par les bénévoles du point relai de Cocoricooop – PST 2.2.6.1

FINANCES

16. Zone de Secours N.A.G.E - Prise de connaissance de la MB n° 1 - 2023
17. Zone de Police - Dotation communale provisoire 2023
18. Zone de secours N.A.G.E - Prise de connaissance du compte 2022

GAL

19. Projet européen Leader - Version finale du dossier de candidature GAL 2023-2027 – Approbation - PST 2.4.1.OO

PLAINE DE VACANCES

20. Plaine de vacances - Renouvellement agrément ONE et Projet d'accueil – PST 2.3.8.OO

A HUIS CLOS

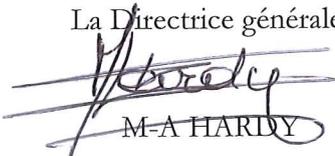
ENSEIGNEMENT

1. École communale de la Croisette - Désignation à titre temporaire à temps plein (26 p/s, MPE) à partir du 24/04/2023 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle définitive (DW) en congé maladie depuis le 18/04/2023 - Ratification de la décision du Collège communal du 24/04/2023
2. École communale de l'Envol - Désignation à titre temporaire à temps plein (24 p/s, PG) dans le cadre du remplacement d'un instituteur primaire à titre définitif (SG) en congé de maladie depuis le 24/04/2023 - Ratification de la décision du Collège communal du 15/05/2023
3. École communale de la Croisette - Désignation à titre temporaire à temps plein (26 p/s, SC) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à titre définitif (DW) en congé de maladie depuis le 18/04/2023 - Ratification de la décision du Collège communal du 15/05/2023

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 15/05/2023

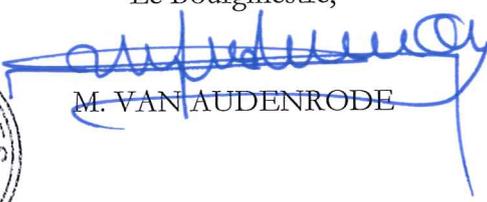
Par ordonnance :

La Directrice générale,


M-A HARDY



Le Bourgmestre,


M. VAN AUDENRODE